

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOZOULS

N° 4 L'an deux mille vingt six
 Le quatre février
 Le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
 Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 21

Présents : Mmes ARNAL, BOYER, CARRIERE, DESPEYROUX, FARRENQ, GALAN,
 KLEIN-TOURRETTE, GAUTHIER, VERNHET
 Mrs BARRAL, BURGUIERE, CALMELLY, COSTES, GIMALAC, MEZY, MONTARNAL,
 MOULY, RAMES

Pouvoirs : Christophe BRAS a donné pouvoir à Armelle VERNHET
 Myriam BORGET a donné pouvoir à Benoît BARRAL
 Jean-Paul CABANETTES a donné pouvoir à Françoise ARNAL
 Jean-Marc TRIADOU a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Excusée : Jocelyne COIRRE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Monsieur Bastien BURGUIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR
L'EXERCICE 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Considérant que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le Compte Financier Unique de la commune de Bozouls pour l'exercice 2025 est clôturé avec les résultats détaillés comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	3 008 996.74 €	Recettes	4 102 679.57 €
----------	----------------	----------	----------------

Résultat de l'exercice : 1 093 682.83 €

Report de l'exercice 2024 1 482 670.69 €

Résultat de clôture 2 576 353.52 €

Investissement

Dépenses	1 701 365.85 €	Recettes	1 585 234.03 €
<i>Restes à réaliser Dépenses</i>	833 346.91 €	<i>Restes à réaliser Recettes</i>	576 829.71 €

Résultat de l'exercice : -116 131.82 €

Report de l'exercice 2024 - 30 844.02 €

RAR 2025 : -256 517.20 €

Résultat de clôture (hors RAR) : -146 975.84 €

Résultat global de clôture (hors RAR) : 2 429 377.68 €

Le conseil municipal, à l'unanimité. :

Hors la présence de monsieur le maire,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025
- Autorise monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié ou notifié
Le
Pour copie conforme,

Le Maire,

J.L. CALMELLY

Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »